

# Les informations recueillies dans Prométhée

<b>PROCESSUS DE RECUEIL DES DONNEES</b> .....	<b>2</b>
CREATION DU FEU .....	2
DONNEES COMPLEMENTAIRES.....	2
DONNEES CARTOGRAPHIQUES .....	3
DONNEES SUPPLEMENTAIRES.....	3
DONNEES METEOROLOGIQUES.....	3
LE ROLE DES COORDONNATEURS .....	3
LES MOTS DE PASSE .....	3
<b>DEFINITION DES DONNEES RECUEILLIES</b> .....	<b>4</b>
<b>LISTE DES DONNEES</b> .....	<b>5</b>
LES DONNEES D'IDENTIFICATION .....	5
LES DONNEES COMPLEMENTAIRES.....	6
Typologie des natures de la cause.....	7
<b>COMMENT RECUPERER DES DONNEES</b> .....	<b>8</b>
LA FORMULATION DE LA DEMANDE.....	8
LA REponse DU SERVEUR .....	8
LA POSSIBILITE DE RECUPERER DES DONNEES.....	8
L'ENGAGEMENT SUR LE TRAITEMENT .....	8

## PROCESSUS DE RECUEIL DES DONNEES

### CREATION DU FEU

Les incendies sont identifiés (c'est à dire créés dans la base de données) tous les jours par les sapeurs-pompiers.

Les feux de forêts mais aussi les autres feux de l'espace rural et périurbain sont concernés par cette identification.

Cette création consiste à saisir les variables de base sur chaque incendie.

Ces variables, qui permettent d'identifier l'incendie, sont :

- le département,
- la commune,
- le lieu-dit,
- la date (jour, mois année),
- les coordonnées DFCI du point d'éclosion,
- l'heure de l'alerte,
- l'origine de l'alerte,

dans le cas des feux de forêts :

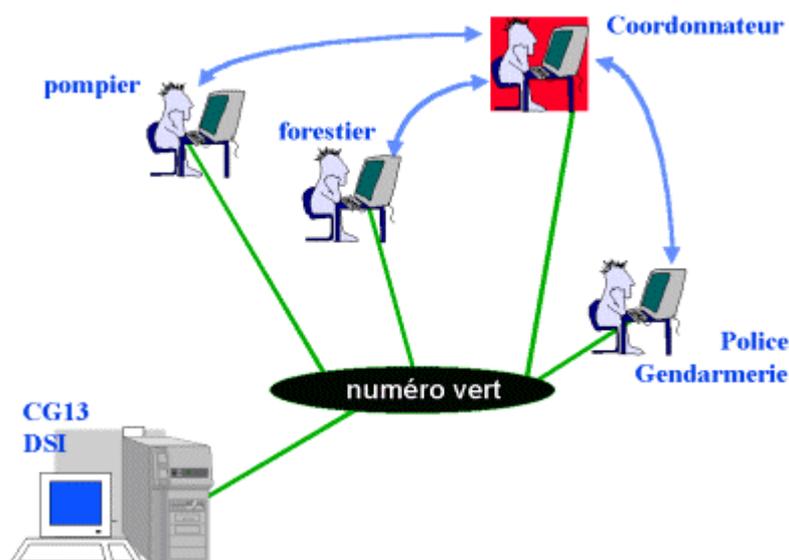
- la date et l'heure de première intervention,
- la date et l'heure de fin d'intervention,
- la surface parcourue et l'indication (éventuelle) du feu en cours

dans le cas des autres feux de l'espace rural et périurbain :

- le type de dommage et l'indication de menace pour la forêt

Toutes ces variables (mis à part le lieu dit et l'origine de l'alerte) sont obligatoires.

Le numéro de l'incendie est généré automatiquement par l'ordinateur (il existe deux séquences, une pour les feux de forêts, l'autre pour les feux de l'espace rural et périurbain).



### DONNEES COMPLEMENTAIRES

Dans le cas des feux de l'espace rural et périurbain, les données d'identification seront les seules saisies.

Dans le cas des feux de forêts, des données complémentaires seront fournies par divers services : pompiers, forestiers, gendarmes ou policiers.

Cette saisie des données complémentaires peut débuter dès la création de la fiche. Chaque fois qu'un agent d'un service qui doit fournir des données se connecte, un message lui indiquera le nombre de rapports à compléter et la liste des feux concernés.

Contrairement aux données d'identification, les données complémentaires peuvent être fournies partiellement (le fait de ne pas les fournir toutes n'entraîne pas de rejet).

### **DONNEES CARTOGRAPHIQUES**

Les données cartographiques sont le (ou les) point(s) d'éclosion et les contours de l'incendie. Il s'agit ici de transférer dans la base les fichiers cartographiques créés dans les services et concernant l'incendie.

### **DONNEES SUPPLEMENTAIRES**

On appellera données supplémentaires. Les données qui ne sont fournies que pour les feux supérieurs à 10 hectares (soit moins de 10% des incendies de forêts).

Cela concerne essentiellement la répartition des superficies parcourues par commune.

### **DONNEES METEOROLOGIQUES**

Les données météorologiques sont de trois types:

les données fournies par les sapeurs pompiers et les forestiers qui disposent de valises météo: hygrométrie, température, vitesse et direction du vent,

les données récupérées automatiquement et une fois par semaine à partir des fichiers de METEO FRANCE et que l'on peut rattacher à un incendie: réserve en eau du sol (de la zone météo de l'incendie), indices IFM (indice forêt météo), ICL (indice du combustible léger), IH (indice d'humus), IS (indice de sécheresse), relevés sur la (les) station(s) météo la (les) plus proche(s) du feu,

les informations relevées 3 fois par jour par les stations météo durant la campagne feux de forêt: vent, température, réserve en eau du sol, IFM, seuil d'éclosion, vitesse de propagation. Ces données peuvent être consultées par le module METEOSPE qui fait partie du menu Prométhée. Ces informations, fournies systématiquement et récupérées une fois par semaine, ne sont pas rattachées à des incendies.

### **LE ROLE DES COORDONNATEURS**

Afin de rendre plus efficace et plus fiable la collecte des données sur les incendies de forêts, les coordonnateurs départementaux disposent d'outils spécifiques :

lorsqu'ils se connectent, l'ordinateur leur indique le nombre de fiches non renseignées et le nombre de fiches incomplètes par service,

ils ont des permissions plus étendues que celles des services. Ils peuvent, en particulier, supprimer des fiches, modifier le type du feu (feu de forêt en feu périurbain ou vice versa).

### **LES MOTS DE PASSE**

Les mots de passe sont attribués par le gestionnaire de la base de données. Ils sont personnels et peuvent être modifiés à tout moment sur demande des utilisateurs ou avec leur accord.

## DEFINITION DES DONNEES RECUEILLIES

Une attention toute particulière a été portée, depuis le lancement de l'opération en 1973, à la définition des données recueillies afin de garantir l'homogénéité de la base de données.

Sur ce plan, Prométhée a permis de normaliser aussi bien des chiffres que des concepts et cette "normalisation" est valable aussi bien d'un service à l'autre que d'un département à l'autre.

Ces définitions sont les suivantes :

**Alerte (instant d')** Moment où l'incendie est signalé pour la première fois.

**Arrivée sur les lieux** Instant où les premiers moyens d'intervention arrivent sur les lieux **Coordonnées DFCI** Quadrillage des cartes IGN en carrés de 2 kms sur 2. Chaque carré est identifié par deux lettres, deux chiffres, une lettre, un chiffre. Ces carrés sont souvent découpés en 5 parties, ce qui induit un codage supplémentaire d'un caractère (1 à 5).

NB. Ce 7ème code est facultatif.

**Feu de forêts, garrigues, maquis et landes** Incendie qui a atteint des forêts, landes, garrigues ou maquis d'une superficie d'au moins un hectare d'un seul tenant (et ce quelle que soit la superficie parcourue).

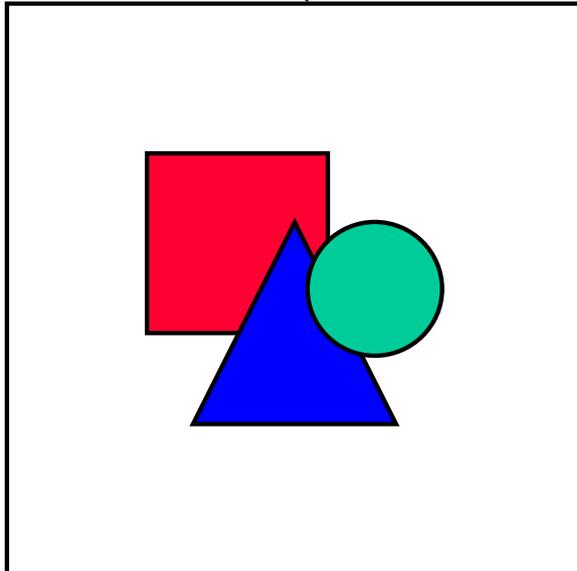
NB. Le terme "atteint" sous-entend qu'une partie au moins de l'étage arbustif ou de l'étage arboré a été détruite.

**Feu de l'espace rural et périurbain** Incendie de végétaux n'appartenant pas à la catégorie précédente et caractérisés par leur "type". 6 types sont recensés : feux dans des massifs de moins de 1 ha, boisements linéaires, feux d'herbes, autres feux agricoles, dépôts d'ordures, autres.

**Forêt** Formation végétale formée par des arbres qui couvrent au moins 10% de la surface ou, s'il s'agit de jeunes sujets, qui comprend au moins 500 plants à l'hectare bien répartis. La forêt peut avoir la forme de taillis, de futaie ou de peuplements mixtes.

**Massif forestier** Ensemble de peuplements contigus (non séparés les uns des autres par des espaces incombustibles).

**Surface (du massif)**



menacée



C'est la surface comprise dans un angle droit dont le sommet est le point d'éclosion, dont la bissectrice est orientée dans la direction du vent et dont la limite est la première zone infranchissable par l'incendie dans les conditions de propagation du jour.

**Surface parcourue** Etendue de terrain sur laquelle s'est développé l'incendie. NB. Comparativement, on appelle surface détruite l'étendue de terrain sur laquelle au moins un des deux étages forestiers (arbustif ou arboré) a été détruit par le feu.

## LISTE DES DONNEES

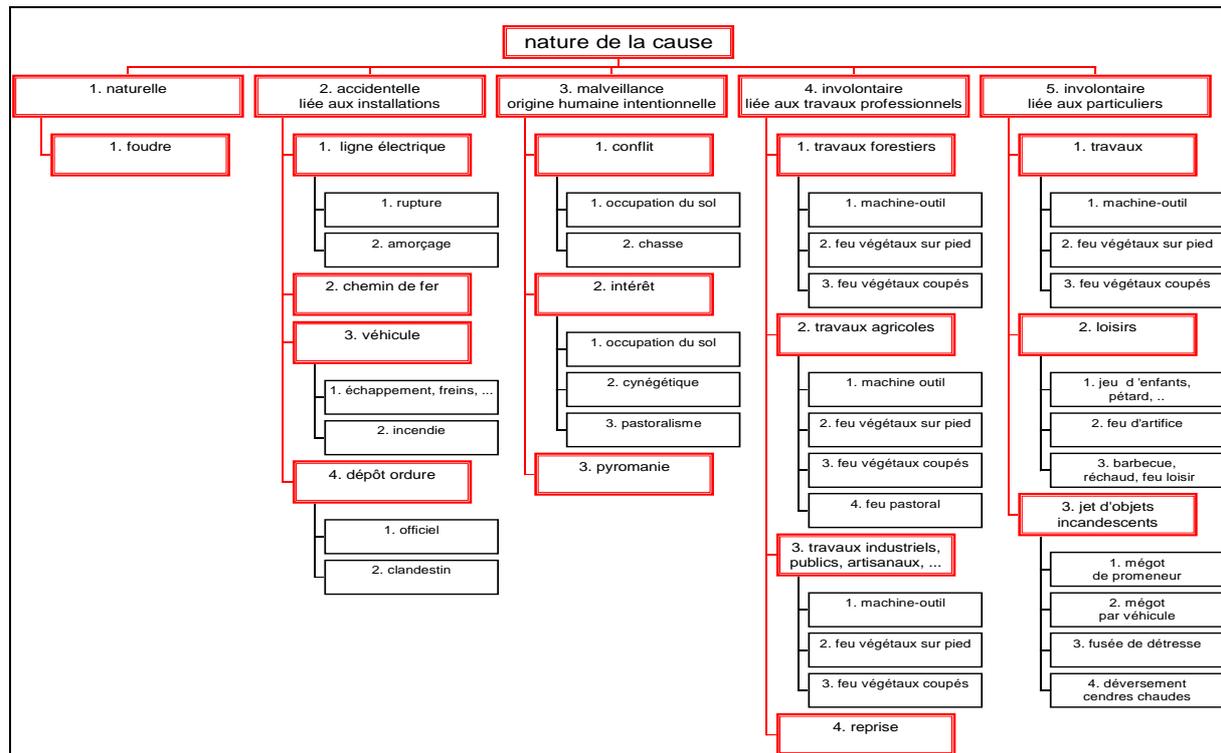
### LES DONNEES D'IDENTIFICATION

DONNEES	FORMES	CONTROLES
<b>Année</b>	4c	Les feux d'une année peuvent être créés jusqu'en janvier de l'année suivante
<b>Département</b>	2c	04, 05, 06, 07, 11, 13, 2A, 2B, 26, 30, 34, 48, 66, 83 ou 84
<b>N° du feu</b>	4c	Fourni par l'ordinateur lors de la validation de la création d'un feu. Ce numéro est remis à zéro en début d'année (une séquence par département et par type de feu)
<b>N° INSEE commune</b>	3c	Codage du fichier des communes de l'INSEE
<b>Coordonnées DFCI</b>	7c	Sous la forme: L <sub>1</sub> L <sub>2</sub> C <sub>1</sub> C <sub>2</sub> L <sub>3</sub> , avec : C <sub>3</sub> C <sub>4</sub> E<L <sub>1</sub> <N et B<L <sub>2</sub> <G (sauf pour la Corse où L <sub>1</sub> =N et A<L <sub>2</sub> <E), C <sub>1</sub> = 0, 2, 4, 6 ou 8, C <sub>2</sub> = 0, 2, 4, 6 ou 8, L <sub>3</sub> =A,B,C,D,E,F,G,H,K ou L, C <sub>3</sub> = 0 à 9, C <sub>4</sub> = 1 à 5 Le carré élémentaire mesure 2 km sur 2 km et correspond à une surface de 400 ha
<b>Lieu-dit</b>	20c	Cette information permet aux différents services de retrouver l'incendie sur le terrain
<b>Origine alerte</b>	1c	1 à 6 1=vigie, 2=police-gendarmerie, 3=population, 4=patrouille, 5=moyen aérien, 6=autre
<b>Jour alerte</b>	2c	1 à 31 (selon le mois)
<b>Mois alerte</b>	2c	1 à 12
<b>Heure alerte</b>	2c	0 à 23
<b>Minute alerte</b>	2c	0 à 59
<b>Superficie parcourue</b>	9c	Sous la forme xxxxx,xxxx, Exprimée en hectare et m <sup>2</sup> Existe seulement dans le cas des feux de forêts
<b>Jour première intervention</b>	2c	1 à 31 (selon le mois) Existe seulement dans le cas des feux de forêts
<b>Mois première intervention</b>	2c	1 à 12 Existe seulement dans le cas des feux de forêts
<b>Heure première intervention</b>	2c	0 à 23 Existe seulement dans le cas des feux de forêts
<b>Minute première intervention</b>	2c	0 à 59 Existe seulement dans le cas des feux de forêts
<b>Jour fin d'intervention</b>	2c	1 à 31 (selon le mois) Existe seulement dans le cas des feux de forêts
<b>Mois fin d'intervention</b>	2c	1 à 12 Existe seulement dans le cas des feux de forêts
<b>Heure fin d'intervention</b>	2c	0 à 23 Existe seulement dans le cas des feux de forêts
<b>Minute fin d'intervention</b>	2c	0 à 59 Existe seulement dans le cas des feux de forêts
<b>Type de dommage</b>	1c	1 à 6 1=massif inférieur à 1ha, 2=boisements linéaires, 3=herbes, 4=autres feux agricoles, 5=dépôts d'ordures dans la nature, 6=autres Existe seulement dans le cas des feux de l'espace rural et périurbain
<b>Massif forestier menacé</b>	1c	O/N Existe seulement dans le cas des feux de l'espace rural et

**LES DONNEES COMPLEMENTAIRES**

DONNEES	FORMES	CONTROLES
Distance à la voie carrossable la plus proche	1c	1 à 3 1=moins de 15m, 2=15 à 50m, 3=plus de 50m
Distance à l'habitation la plus proche	1c	1 à 3 1=moins de 15m, 2=15 à 50m, 3=plus de 50m
Connaissance de la cause	1c	1 à 4 1=certaine, 2=très probable, 3=supposée, 4=inconnue
Nature de la cause	3c	La codification des natures de cause a été modifiée en 1997. Les nouveaux codes sont répartis selon 5 familles : - les causes naturelles - les causes accidentelles (liées aux installations), - la malveillance (origine humaine intentionnelle) - les causes involontaires liées aux travaux professionnels - les causes involontaires liées aux particuliers (loisirs). Chacune de ces familles comporte de 1 à 4 catégories qui peuvent elles-mêmes être scindées entre 1 et 4 partitions. <i>Ce codage s'effectue donc sur 3 niveaux selon le schéma qui figure à la suite de ce tableau</i>
Enquête	2 c	Indique l'origine de l'enquête : SP : sapeurs-pompiers, F : forestiers, G : gendarmes, P : police, C : coordonnateur. <i>NB. A résultat égal, c'est l'enquête de gendarmerie (police) qui sera retenue</i>
Végétation au point de départ	2c	01 = landes, garrigues, maquis, 02= taillis, 03= futaies feuillues, 04= futaies résineuses, 05= futaies mélangées, 06= reboisement
Surface du massif menacé	1c	1 à 6 1=1-10ha, 2=10-100ha, 3=100-500ha, 4=500-1000ha, 5=1000-10000ha, 6=>10000ha <i>NB. La surface du feu doit être inférieure ou égale à la borne supérieure de la classe de surface</i>
Moyen de première intervention	1c	1=groupe attaque, 2=patrouille, 3=vehicule SP, 4=avion, 5=hélico, 6=autre
Nombre de ces moyens	2c	
Distance parcourue pour arriver sur les lieux	3c	en km
Surface du feu à l'arrivée	9c	Sous la forme xxxxxVxxxx Différente de 0 et inférieure à la surface parcourue
Sexe auteur	1c	F=femme, H=homme
Age auteur	2c	En années
Résidence principale	5c	N° INSEE de la commune
Résidence pendant le feu	1c	1=résidence principale, 2= résidence secondaire, 3= location occasionnelle, 4= centre vacances, 5= hôtel, 6= camping, 7= autre
Profession	1c	1= exploitant agricole ou salarié agricole, 2= entrepreneur forestier ou employé sylvicole, 3= industriel ou artisan, 4= cadre supérieur, prof. libérale, 5= cadre moyen, contremaître, 6= employé, 7= ouvrier, 8= personnel de service, 9= inactif, 0= autre
Feu déclaré pendant l'activité professionnelle de l'auteur?	1c	O (oui) ou N (non)

## Typologie des natures de la cause



## **COMMENT RECUPERER DES DONNEES**

La récupération de données du fichier Prométhée est possible sous réserve du respect de certaines conditions.

La procédure de récupération de données est décrite dans les lignes qui suivent.

### **LA FORMULATION DE LA DEMANDE**

Elle se déroule à partir de l'interrogation multicritères.

On peut choisir l'année, le département, la commune, le type de feu (feux de forêts ou feux de l'espace rural et périurbain), la période, la surface parcourue (pour les incendies de forêts), la nature de la cause, l'origine de l'alerte, la coordonnée DFCI.

### **LA REPONSE DU SERVEUR**

En réponse, l'écran affiche deux fenêtres:

- celle du haut rappelle les critères choisis, indique la statistique globale (nombre de feux et superficie totale parcourue par les incendies répondant aux conditions fixées par l'interrogation).
- la seconde affiche la liste des incendies concernés (un lien hypertexte permet alors de visualiser la fiche détaillée de ces feux).

### **LA POSSIBILITE DE RECUPERER DES DONNEES**

On remarquera, dans les boutons du bas, une icône qui permet de rapatrier les données des incendies sélectionnés sous forme de fichier texte avec séparateurs. Ce fichier pourra être lu directement par EXCEL

Lorsque ce choix est effectué, la liste des informations disponibles est affichée. Il s'agit alors de cocher les données intéressantes et de transmettre (NB. La liste des données récupérables est réduite aux informations essentielles pour le grand public et très riche pour les partenaires).

Le serveur Prométhée retourne, par ftp, le fichier souhaité zippé.

Le demandeur récupérera les données en ouvrant EXCEL par exemple, en lisant le fichier data.txt et en suivant la procédure de l'assistant importation (supprimer l'en tête, définir les séparateurs ; ...).

### **L'ENGAGEMENT SUR LE TRAITEMENT**

En cas de récupération d'un fichier constitué à partir de données Prométhée, le demandeur doit décliner son identité et indiquer l'utilisation prévisible de ces données.

Il doit, de plus, s'engager à n'utiliser ce fichier que dans le cadre indiqué ci-dessus, ne pas revendre ces données, faire parvenir au serveur Prométhée (par la messagerie e-mail par exemple) un titré à part des travaux et des études conduits grâce à cette extraction.